

LES DIFFÉRENTS PROJETS PEI RUN

Le Parc national de La Réunion accompagne les projets PEI Run qu'il a initié en 2013. Ces projets ont pour objectif de favoriser l'utilisation durable des plantes indigènes par les habitants et les acteurs locaux.



DURABLE : accompagner les associations dans les projets de plantation d'espèces indigènes pour une utilisation durable par la population ayant pour but de limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes et de préserver nos patrimoines naturel et culturel.

JARDIN : projet de limiter l'implantation et la dissémination des espèces exotiques envahissantes présentes dans les jardins réunionnais, en les remplaçant progressivement par des espèces indigènes.

AMÉNAGEMENT : accompagner les communes dans les projets de plantations d'espèces indigènes dans le cadre des aménagements qu'elles mettent en place.

SEMENCIERS : planter des espèces indigènes qui serviront de semenciers pour les futures récoltes nécessaires dans les projets de restauration, de conservation et d'aménagement.

PARTICIPATIF : encourager la population à mettre en place des projets de reconstitution, de restauration et/ou de conservation, de manière bénévole, sous la coordination du Parc national.

SCOLAIRE : inviter les établissements scolaires à planter des espèces indigènes, avec le soutien du Parc national.

Contact :

@ contact@reunion-parcnational.fr

☎ 0262 90 11 35

📍 Parc national de la Réunion
258 rue de la République
97431 La Plaine des palmistes

🌐 www.reunion-parcnational.fr

📌 [Parc.national.de.La.Reunion](https://www.facebook.com/Parc.national.de.La.Reunion)

VOTRE PROJET PEI RUN*



Dombeya ficulnea © Parc national de La Réunion - Stéphane Baret

Depuis l'installation de l'Homme sur l'île, plus de **2000 plantes exotiques** ont été introduites. De nombreuses sont utiles à notre bien être, notamment concernant la nourriture, et celles-ci ne posent pas de problème à nos espèces indigènes/endémiques. C'est le cas par exemple des letchis, tangor, avocatier ou de la canne à sucre... Malheureusement environ **150 d'entre elles ont des capacités de dispersion et/ou de colonisation très importantes**. Celles-ci peuvent se disperser sur de très longues distances (par le vent, les oiseaux, les ravines...) et former des massifs étouffant la végétation autochtones, pouvant entraîner la disparition de certaines parties de milieux naturels, voire la mort de certaines espèces.

* PEI : Plantation d'Espèces Indigènes



Objectifs

Préserver les patrimoines naturels et culturels

- Identifier les méthodes douces traditionnelles d'utilisation de la flore
- Favoriser la plantation d'espèces indigènes sur des zones envahies par des espèces exotiques
- Inciter la population à planter les espèces indigènes qu'elle souhaite utiliser

Sensibiliser et affiner les compétences de la population

- Impliquer la population, au travers d'associations de quartier mais aussi de projets pédagogiques, dans des actions de conservation.

Améliorer la connaissance scientifique

- Etude du rôle des zones de plantations dans les échanges faune/flore avec les milieux naturels alentours.

Bénéfices

Pour la population

- Créer des filières contrôlées (travail direct et indirect)
- Participer à la préservation de nos patrimoines naturel et culturel

Pour le milieu naturel

- Limiter ou éviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes
- Limiter la pression humaine
- Relier les parcelles de forêts naturelles aujourd'hui fragmentées, afin de favoriser les échanges entre espèces végétales et animales, (pollen, graines transportées par les oiseaux...)
- Mettre en place des plantations dont les semences pourront servir à la production de nouveaux plants pour les projets d'aménagement

Ensemble, participons à la sauvegarde des espèces indigènes/endémiques de notre quartier et participons à la conservation de nos patrimoines naturel et culturel !



Hypericum lanceolatum © Parc national de La Réunion - Stéphane Baret

Qui ?

Selon la nature du projet de plantation d'espèces indigènes, celui-ci peut être porté par tout public : **association, établissement scolaire, établissement public, particulier, entreprise privée...** Tout individu ou structure souhaitant agir pour la préservation des patrimoines naturels et culturels réunionnais peut bénéficier du soutien du Parc national de La Réunion.

Comment ?

Contactez le Parc national de La Réunion afin de **proposer votre projet** ou de vous renseigner sur l'existence d'un projet PEI-Run auquel vous pourriez **participer**. L'équipe du Parc national sera ravie de vous conseiller et de vous accompagner dans votre démarche.

• **Espèce exotique** : une espèce introduite par l'Homme, de manière volontaire ou non. Certaines d'entre elles peuvent poser des problèmes à la régénération d'espèces indigènes voire, dans les cas extrêmes, les faire disparaître.
On parle alors d'espèces exotiques envahissantes, d'espèces invasives ou de « pestes végétales ».

• **Espèce indigène** : une espèce arrivée sur l'île de manière naturelle, avant l'installation de l'Homme, avec l'aide du vent, de la mer et des animaux.
• **Espèce endémique** : une espèce naissant d'une espèce indigène, qui a dû s'adapter à des conditions environnementales différentes de celles de son pays d'origine.

Lorsqu'on parle d'espèces indigènes, cela inclut donc les espèces endémiques.